



Descriptif de la formation au BNSSA Site du Centre Nautique de Schiltigheim du 19 janvier 2023 au 1^{er} juin 2023

Conditions d'accès à la formation

- être médicalement apte **attention le certificat médical devra être daté au plus tôt 3 mois avant le début de la formation ;**
- avoir 17 ans à la date de l'examen ;
- satisfaire aux tests de début de stage décrits ci-dessous.

Déroulement de la formation

Le planning de la formation sera communiqué dès que possible

1. Des entraînements

Jeudi soir de 20h30 à 22h30 au Centre Nautique de Schiltigheim (environ 24h de pratique)

2. Des cours théoriques

En distanciel (environ 16h de cours)

3. La formation au PSE1

5 journées complètes (39h de formation)

Pse1 : le 4,12,18,19,25 mars 2023, de 8h00 à 17h30. Base de plongée et de formation à Bischheim, rue du Château d'Angleterre.

Dates de l'examen : 1^{er} juin 2023

Coût de la formation

- 630€ incluant (possibilité de régler la formation en plusieurs chèques)
- la formation au PSE1 (secourisme), le manuel de secourisme,
- l'ensemble des cours théoriques et aquatiques, le manuel de théorie, l'adhésion au CAMNS pour l'année civile en cours,
- l'assurance à la FNMNS, l'édition du diplôme.

Modalités d'inscription

1/ s'inscrire sur le site du camns.com – rubrique BNSSA

2/ retourner le dossier complet : demande d'inscription avec une photo, le certificat médical type, une enveloppe A4 timbrée avec un affranchissement >20g et libellée à votre adresse et le ou les chèques (au nom du CAMNS) à l'adresse suivante :

Sylvie KREMPP 7 rue des Bouvreuils 67100 STRASBOURG
sylvie.krempp@free.fr

Tests/évaluation de début de formation

La première séance d'entraînement sera l'occasion pour les formateurs de vérifier votre niveau en natation qui vous permettra de vous engager dans cette formation.

Pour ce test/évaluation, il s'agira de réaliser :

- 200m en crawl, sans dépasser le temps de 3min30secondes ;
- 25m en brasse, sans temps limite, afin de juger de la qualité de votre ciseau.



CAMNS - Club d'Activités des Maîtres-Nageurs Sauveteurs
Affilié à la FNMNS

INSCRIPTION FORMATION BNSSA
STRASBOURG 2 - 2023
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO

Nom _____ Prénom _____
Né.e le _____ à _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
E-mail _____
Téléphone _____

Diplômes scolaires et universitaires

Diplômes et brevets sportifs

Situation professionnelle ou autre

Situation de famille

Si déjà PSE1 ou équivalent, date d'obtention :

Organisme de délivrance :

Dernière formation continue en secourisme effectuée le :

Organisme de délivrance :



CAMNS - Club d'Activités des Maitres-Nageurs Sauveteurs
Affilié à la FNMNS

CERTIFICAT MEDICAL BNSSA

Je soussigné.e Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

Fait à
Le
Signature et cachet du médecin

AUTORISATION PARENTALE POUR STAGIAIRE BNSSA MINEUR

Décharge en cas d'accident pour les stagiaires BNSSA mineurs

Je soussigné, parent ou représentant légal du stagiaire BNSSA mineur, autorise le CAMNS à prendre toutes les mesures d'urgence concernant mon enfant en cas d'accident.

Personne à prévenir en cas d'urgence

Téléphone

Fait à....., le

Signature

Autorisation parentale pour les stagiaires BNSSA mineurs

Je soussigné, parent ou représentant légal du stagiaire BNSSA mineur, autorise mon enfant à quitter seul le lieu de formation, à toutes fins utiles.

Fait à....., le

Signature